



Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 24 février 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 7 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 6 mars 2017

RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION DU DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FRÉDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Jérôme BALOGE, Christian BREMAUD à Didier DAVID, Dany BREMAUD à Philippe MAUFFREY, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Alain GRIPPON, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sebastien PARTHENAY à Christelle CHASSAGNE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT, Marcel MOINARD, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-c23-03-2017-DE
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 6 MARS 2017****RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION DU DISPOSITIF D'ACCES A
L'EMPLOI TITULAIRE**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après avis du Comité Technique,

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires est venue améliorer les droits des agents contractuels et prolonge de deux ans (soit jusqu'au 12 mars 2018 inclus), le dispositif de titularisation initialement prévu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Afin de mettre en œuvre la prolongation de ce dispositif, il convient de déterminer les grades éligibles en fonction des besoins de la collectivité et de les faire figurer au programme pluriannuel joint en annexe 1 :

- 2 agents en catégorie B pour accéder au grade de technicien,
- 1 agent en catégorie B pour accéder au grade de technicien principal de 2ème classe.

Il est proposé que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire se déroule sur l'année 2017 car il s'agit d'une régularisation de l'existant, les besoins étant pérennes.

Les agents concernés par le dispositif seront invités à se présenter à des sélections professionnelles dont l'organisation est confiée au Centre Départemental de Gestion des Deux-Sèvres.

Une convention avec le Centre de gestion sera signée à cet effet.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le programme d'accès à l'emploi de titulaire pour 2017,
- Autoriser la mise en œuvre de ce programme par l'autorité territoriale,
- Approuver la convention avec le Centre Départemental de Gestion des Deux-Sèvres,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-c23-03-2017-DE
Date de télétransmission : 16/03/2017
Date de réception préfecture : 16/03/2017



**RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS ET SUR LE PROGRAMME
PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI DE TITULAIRE – Loi n°2012-347 du 12 mars 2012
PROLONGATION DU DISPOSITIF JUSQU'AU 12 MARS 2018 INCLUS**

Article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

« Dans un délai de trois mois à compter de la publication du décret pris pour l'application de la présente loi dans sa rédaction résultant de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, l'autorité territoriale présente au comité technique compétent un bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire prévu au présent article, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 précitée, comportant, le cas échéant, le bilan de la transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, en application des articles 21 et 41 de la présente loi. **L'autorité territoriale présente également un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions définies aux articles 14 et 15 ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.**
La présentation du rapport et du programme donne lieu à un avis du comité technique dans les conditions fixées à l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée.

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi est soumis à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, puis mis en œuvre par l'autorité territoriale. »

**RAPPORT SUR LA SITUATION DES AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS DEFINIES AUX ARTICLES 14 ET 15 DE LA LOI
AU 31 MARS 2013**

Filière	Catégorie (A, B ou C)	Grade des fonctions exercées	Nature des fonctions exercées	Ancienneté acquise en ETP au 31/03/2013	Ancienneté acquise à la date d'établissement du rapport (CT du 07/12/2016)
Enseignement artistique	B	Assistant artistique principal de 2 ^{ème} Classe	Enseignement classique	2 ans 6 mois 17 jours	6 ans 2 mois et 23 jours
Technique	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Chef de projets	2 ans 7 mois et 23 jours	6 ans 3 mois 29 jours
Technique	B	Technicien	Qualiticien déchets ménagers	2 ans 11 mois	6 ans 7 mois 6 jours
Technique	B	Technicien	Contrôleur assainissement	2 ans 8 mois	6 ans 4 mois 6 jours
Administrative	A	Attaché	Responsable de projets	2 ans et 10 mois	6 ans 4 mois

Rapport sur l'éligibilité des agents au dispositif de titularisation

	Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers non éligibles		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'agents éligibles par catégorie hiérarchique	Cat. A	1	1	4	3	7
	Cat. B	3	4	1	4	5
	Cat. C	0	0	0	0	0

Répartition des dossiers éligibles au dispositif de titularisation par filière et catégorie	Nombre de dossiers éligibles				Total
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	
Filière Administrative	1				1
Technique		3			3
Animation					
Culturelle		1			1
Sportive					
Médico-sociale Secteur social					
Médico-sociale Secteur médico-social					
Médico-sociale Secteur médico-technique					
TOTAUX	1	4			5

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

1 – Définition des besoins de la collectivité

En matière de recrutement direct	En matière de sélection professionnelle
	2 postes de technicien 1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe

2 – Objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

En matière de recrutement direct	En matière de sélection professionnelle
	Les besoins de la collectivité sont identifiés actuellement sur ces 3 postes. Il s'agit d'une régularisation de l'existant, ces besoins étant devenus pérennes. Les agents concernés par les sélections professionnelles vont faire valoir les acquis de leur expérience et leur aptitude à exercer les missions de leur cadre d'emploi d'accueil.

3 – Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

↓ Accès au dispositif de sélection professionnelle

	Effectif éligible à la date du rapport	Effectif éligible ultérieurement	Année 2016	Année 2017	Année 2018 (jusqu'au 12/03)	Nombre total de postes	Convention CDG (préciser oui ou non)
ATTACHE							
REDACTEUR PPAL DE 2ème CL							
REDACTEUR							
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ère CL							
INGENIEUR							
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CL	1			1		1	oui
TECHNICIEN	2			2		2	oui
AGENT DE MAÎTRISE							
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE							
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CL DES ETS D'ENSEIGNEMENT							
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE							
BIBLIOTHECAIRE							
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CL. NORMALE							
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT ET DES BIB.							
ASSISTANT DE CONSERV. DU PAT ET DES BIB. PPAL DE 2ème CL							
ASS. D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 2ème CL							
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CLASSE							

	Effectif éligible à la date du rapport	Effectif éligible ultérieurement	Année 2016	Année 2017	Année 2018 (jusqu'au 12/03)	Nombre total de postes	Convention CDG (préciser oui ou non)
ANIMATEUR PPAL DE 2ème CLASSE							
ANIMATEUR							
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ère CLASSE							
CADRE DE SANTE DE 2ème CLASSE							
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE							
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE							
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE							
SAGE-FEMME DE CLASSE NORMALE							
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ère CLASSE							
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ère CLASSE							
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF							
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF							
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS							
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL							
ATSEM DE 1ère CLASSE							
AGENT SOCIAL DE 1ère CLASSE							
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE NORMALE							
CONSEILLER APS							
EDUCATEUR APS PPAL DE 2ème CLASSE							
EDUCATEUR APS							
OPERATEUR DES APS							
TOTAUX	3	0		3		3	oui

↓ Accès aux recrutements réservés des catégories C sans concours : sans objet

	Effectif éligible à la date du rapport	Effectif éligible ultérieurement	Année 2016	Année 2017	Année 2018 (jusqu'au 12/03)	Nombre total de postes
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ème CL						
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL						
ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CL DES ETS D'ENSEIGNEMENT						
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2ème CL						
ADJOINT D'ANIMATION DE 2ème CL						
AGENT SOCIAL DE 2ème CL						
TOTAUX		0				

Critères d'appréciation retenus pour l'accès réservé aux grades sans concours :

(ex. acquis de l'expérience professionnelle, fonctions exercées, durée de l'expérience, équivalence de diplôme...)

-
-
-
-
-